

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JANVIER 2019

PRESENTS : MM BONNET A.CHAMPAIN M. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARRIER D. BOURASSEAU C. CHARBONNEAU F. BOURASSEAU C. BAUCHET S. BOUSSEAU V. COUTAUD N. DIEUMEGARD Ch. DAUGER F. GOURAUD C. GABORIEAU J-B. LEROUX MM. MOREAU M.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur BOUTIN Pascal et Madame GUERIN Marine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame LEROUX Marie-Madeleine.

RESTRUCTURATION – AGRANDISSEMENT DE LA SALLE OMNISPORTS ... - DEMANDE DE DETR 2019

Le Contrat de Ruralité signé entre les services de l'Etat, la Communauté de Communes et les Communes membres il y a deux ans, prévoyait que la Commune de la BOISSIERE pourrait bénéficier en 2019 d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 240 000 euros sur le programme des travaux de restructuration-agrandissement de la salle omnisports, à l'époque sommairement évalué à 800 000 euros ht. Les services préfectoraux ont fait savoir que les dossiers de demande dématérialisés devaient être déposés sur la plateforme internet dédiée avant le 31 Janvier prochain. Le Conseil Municipal décide donc de délibérer en sens, en approuvant le programme actualisé avec l'ajout de l'aménagement de l'accueil-jeunes, et la nouvelle évaluation des travaux (1 200 000 euros ht) ; sur proposition de la Communauté de Communes qui met à jour les propositions d'attributions, le montant de DETR proposé aux services préfectoraux pour le dossier sera porté à 300 000 euros. Le Conseil est par ailleurs informé que l'architecte retenu par la Commune suite à appel à candidatures, est le cabinet Luc ROBIN des HERBIERS, avec comme co-traitants les bureaux d'études associés BARRE (économiste), AREST (structure), TH2I (fluides), et SERDB (acoustique), pour un taux de rémunération de 8 % du montant des travaux s'élevant à 1 200 000 euros HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 96 000 euros HT. Une première réunion a été fixée le vendredi 18 janvier 2019 en mairie pour la présentation de l'équipe et l'élaboration d'un planning (projet restructuration-agrandissement salle de sports + aménagement d'un accueil jeunes). Des devis ont également été sollicités à la SOCOTEC (mission contrôle technique) et à MSB (mission de contrôle sécurité-santé).

DESHERBEUSE A EAU CHAUDE – FIXATION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES – FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2018

Les dépenses réalisées courant 2018 pour la maintenance-entretien de la désherbeuse à eau chaude et prises en charge par la BOISSIERE, s'élèvent au total à 3 695,35 euros ttc. La quote-part de ces frais à répartir entre les Communes co-propriétaires, à savoir la commune de la BOISSIERE, la commune déléguée de SAINT GEORGES DE MONTAIGU (/ MONTAIGU-VENDEE), et la commune de TREIZE-SEPTIERS, sera donc de 1 231,78 euro-propriétaires ; le Conseil Municipal autorise le recouvrement de ces participations auprès de ces deux communes.

CONVENTION - TELETRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE DE LA PREFECTURE – MARCHES PUBLICS

La loi a imposé aux acteurs concernés (collectivités, entreprises ...) depuis Octobre dernier, de mettre en place une dématérialisation complète des procédures liées aux marchés publics (appel d'offres, pièces des marchés ...); dans cette optique, et en continuité de ce qui a déjà été mis en place pour la télétransmission au contrôle de légalité de la Préfecture de Vendée des arrêtés, délibérations et budgets communaux, le syndicat E-

collectivités du Centre Départemental de Gestion auquel adhère la Commune, permet depuis quelques jours via sa plateforme internet PLEIADE, d'effectuer ce transfert spécifique des marchés, le préalable étant qu'une convention spécifique de télétransmission soit passée entre la collectivité et les services préfectoraux. L'assemblée, après présentation de ce projet de convention, le valide pour signature.

NOMINATION D'UN DPO (DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES) POUR LE RGPD (REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES)

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc. Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Ce règlement européen reprend les grands principes de la loi Informatique et Libertés de 1978, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics. Ces derniers doivent s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées. La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour l'élite responsable des fichiers (désigné comme Responsable de Traitement) et une manière de réduire l'exposition aux risques. La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être « mutualisé ». La collectivité a la possibilité de nommer via la Communauté de Communes le Syndicat e-Collectivités Vendée en tant personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé.

Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par :

- la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation,
- des recommandations pour être en conformité avec le règlement,
- un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

Le Conseil Municipal accepte la proposition communautaire de recourir à e-Collectivités Vendée afin d'assurer cette fonction pour la Commune, de manière mutualisée avec la Communauté de Communes et les autres communes membres, et autorise la signature d'une convention avec le syndicat susvisé. Le coût sera de 540 € / jour d'intervention à la charge de Terres de Montaigu soit 22 140 € pour 41 jours la première année dans toutes les collectivités du territoire, puis 7 560 € pour 14 jours les années suivantes pour la mise à jour annuelle. Concernant la BOISSIERE, le nombre de jours nécessaires est estimé à 3 pour la mise en place, et ensuite à une journée d'actualisation chaque année, pour un coût sur 2019 de 1 800 euros.

ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE – VALIDATION DU PLUI ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT – DESIGNATION DE L'AUTORITE ORGANISATRICE

Dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la commune a souhaité établir la révision de son zonage d'assainissement des eaux usées. Avant son approbation, ce zonage sera soumis à enquête publique en même temps que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et les Périmètres

Délimités des Abords des monuments historiques, l'organisation d'une enquête publique unique sur ces 3 projets permettant d'améliorer l'information et la participation du public. Le conseil municipal donne donc formellement son accord pour :

- valider la révision du zonage d'assainissement communal des eaux usées,
- désigner la Communauté de communes Terres de Montaigu, comme autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique unique portant sur les zonages d'assainissement des eaux usées communaux, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et les Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques.

AVIS DU CONSEIL – CONSULTATION DU PUBLIC - PROJET D'ELEVAGE DU GAEC LE DAPHINOIT - LA BARRE

A la demande des service préfectoraux, les membres du Conseil appelés à donner leur avis sur le projet du GAEC le Daphinoit qui vient d'être soumis à la consultation du public pendant un mois, se prononcent favorablement sur ce dossier en rapport avec :

. l'exploitation d'une porcherie (initialement exploitée par Monsieur Jean-Marie GUERIN) à la Barre, après extension, portant l'élevage de 435 à 939 porcs à l'engraissement. Le projet nécessitera donc la construction d'un nouveau bâtiment de 504 places avec fumière couverte de 172 m2. Une poche à urine de 350 m3 utiles sera également implantée.

QUESTIONS DIVERSES

Centre d'accueil permanent – Ecoles - Foyer des Jeunes

Ecole – Périscolaire – F. des Jeunes ... : la réunion pour la révision des tarifs du contrat d'association avec l'OGEC et la commission communale a été fixée au lundi 28-1-2019, à 20 h en mairie.

. **Transports scolaires : Familles Rurales de la GUYONNIERE** a envoyé sa facture de participation au transport scolaire de 13 enfants de la BOISSIERE vers l'école publique de cette commune sur 2018-2019 ... 545 euros.

Bâtiments

. **Mairie : Lot ROBIN – Menuiseries extérieures ...** **Devant le refus du titulaire du marché (en redressement judiciaire) d'intervenir, l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a indiqué à la Commune qu'elle pouvait demander** directement un devis à une entreprise de son choix, pour réaliser les travaux de remise en état restant à faire, sur le marché initial (sommes non réglées ou bloquées à ce jour 4 080,15 euros ttc).

. **Restaurant : l'entreprise AMIAUD** est intervenue début Janvier pour remplacer la carte électronique de chauffage-climatisation, qui semble désormais fonctionner. Le problème de ventilation dans les combles sera examiné lors d'une réunion prévue le jeudi 17-1-2019 avec les différentes parties concernées. Passage du comptage électrique en tarif bleu : l'opération est en cours par ENEDIS ; il en coûtera 465,84 euros ttc à la Commune. **Le Département a versé le solde des aides financières** (28 000 euros sur 40 000 euros) attribuées pour la boulangerie et le restaurant. Il n'y a malheureusement toujours pas de retours des services de la Région sur le dossier de demande d'aide européenne FEADER déposé pour les Commerces (30 000 euros), il y a désormais deux ans (même chose pour la Mairie, et un montant de 59 689 euros).

Pôle Santé : révision prévisionnelle des loyers au 3-4-2019, au regard de la publication de l'indice du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2018 ... + 3,77 %, ce qui donnera 301 euros/ mois (charges comprises) pour l'ostéopathe, et l'infirmière, et 280 euros/ mois (charges comprises) pour la réflexologue.

. **Logements du Foyer Soleil** : deux ont été reloués, sur les trois qui étaient vacants.

. **Salle polyvalente - Projet de réfection de la couverture-isolation de la salle polyvalente - Pose de panneaux photovoltaïques** : un rendez-vous avec l'entreprise STEELGO est fixé au 23-1-2019, pour évoquer le projet, et notamment le désamiantage. La rénovation énergétique du bâtiment, et le projet de pose de 200 m² de panneaux photovoltaïques (location de la toiture à Vendée Energie sur 20 ans, un seul loyer de 5 à 7 000 euros versé la 1^{ère} année) ont été évoqués avec Mr BILLAUD du SYDEV il y a quelques jours. Des précisions seront données sur ces dossiers, et notamment la possibilité d'obtenir un concours financier du SYDEV, après le passage de techniciens du syndicat sur le site. **Chauffage de la salle du bar** : son remplacement sera étudié sur le budget 2019.

. **Terrain de football : la FFF et la Ligue de foot des PDL** ont fait savoir que le terrain B n'était plus aux normes (zone de touche ou de dégagement insuffisante). Elles demandent une mise en conformité avant le 31-3-2019 pour éviter un déclassement. **Tribune** : un devis des Ets MECAMETAL a été accepté pour la pose d'un sabot de renfort 306,12 euros ttc.

. **Local du Comité des Fêtes à la Croix des Brosses : il a été cambriolé vers le 17-18/12-2018...** Tôle tordue, serrure HS ... mais pas grand-chose de volé, a priori.

Lotissements – Voirie – Réseaux - Foncier

. **ZH des Ecotais 3 : une première réunion de coordination s'est déroulée le 18-12-2019** avec les architectes et bureau d'études. La prochaine réunion est programmée au mardi 29-1-2019, à 14 h 15 en Mairie.

. **ZH des Ecotais 2 : le budget ne pourra pas être clos sur 2018**, la signature pour la vente du dernier lot (n° 6) chez le notaire n'ayant eu lieu que le 10-1-2019.

. **Voirie : Travaux 2018 -reliquat** ceux de la rue du Canada se feront en février 2019, et la route sera fermée à la circulation du lotissement à Ste Anne pendant le chantier. **La tournée de la commission pour le programme de travaux 2019** aura lieu le vendredi 18-1-2019, à partir de 9 h 30.

. **Aménagement de la place de la Noue : une réunion de coordination-lancement** est programmée avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales et les divers intervenants le mercredi matin 23-1-2019. **Une réunion de présentation du projet** aux commerçants et riverains devra être programmée avant le démarrage des travaux. **Le Département** a déclaré le dossier de demande de subvention Contrat Vendée Territoire recevable (125 000 euros) ; il sera examiné en commission permanente le 1-2-2019.

. **Effacement des réseaux et éclairage public rue de la Renaudière et des Herbiers + place de la Noue-Commerces** : concernant l'éclairage, Mr POTIER du SYDEV a demandé que la commune choisisse la nouvelle couleur des mâts (gris – RAL à définir). Pour ce qui est de l'éclairage de la façade de la mairie, un rendez-vous avec le SYDEV et VFE est prévu pour faire des essais le 30-1-2019.

. **SAFER** : une liste des parcelles et des exploitants concernés par une convention de mise à disposition des terres communales a été reçue en mairie, pour validation.

. **SAFER** : suite à une réunion qui s'est déroulée en mairie avec les agriculteurs concernés par le foncier nécessaire au projet de centre de transfert des déchets de TRIVALIS à Ste Anne, un accord a été trouvé, moyennant notamment que la Commune cède aux exploitants concernés du terrain à la Grande Ronde (ancien site de la station d'épuration), et mette à leur disposition à titre précaire et révocable, une parcelle située en zone artisanale de Ste Anne, entre la lagune et les entreprises SEBOIS et Bruno BARBEAU.

. **La réunion de la commission communale des impôts directs 2019** a été fixée le mercredi 6 Février 2019, à 11 heures en Mairie.

Finances

. **Un rendez-vous a été pris avec Mr Jean-Yves LEDUC de DELTA CONSULTANT** le vendredi 25-1-2019, pour la remise d'une proposition d'accompagnement, en vue du lancement de la consultation de compagnies d'assurance nécessaire au renouvellement des contrats communaux, à partir de 2020.

Urbanisme

. **Des déclarations d'intention d'aliéner (/ purge du Droit de Préemption urbain Communal) ont été reçues de :**

. **Me CAILLEAUD**, pour la vente d'un terrain de 1383 m² par M. D CARTAUD, 114 la Grande Ronde à Arnaud DURAND,

. **la SAFER PDL via la CC TMR**, pour la vente de biens bâtis à la Barre (Earl CHAMBAR) (32 151 m²), au GAEC le Bourg, et pour la vente de biens bâtis (13611 m²) à la Grange d'Asson (MM RINEAU Daniel), à Mr NEGADI Nicolas de ST HILAIRE DE CLISSON (44).

Divers

. **Remplacement de Rémi CHERY au service technique : 13 candidatures ont été reçues.** Basile PATOUIILLER de la BRUFFIERE a été retenu, dans un 1^{er} temps en Contrat à Durée Déterminée de 6 mois à partir du 14-1-2019, pour une entrée éventuelle comme stagiaire de la Fonction Publique Territoriale en Juillet-Août 2019.

. **Sortie au Sénat :** initialement prévue le mercredi 3-4-2019, elle a été annulée, faute de transporteurs. D'autres dates seront proposées, désormais pour la fin de l'année 2019.

. **Initiative Vendée Bocage** a fait savoir qu'elle avait accordé un prêt d'honneur à taux 0 aux Transports Cédric JAUNET du 30 le Domaine du Rivage, qui viennent d'être créés.

. **Population légale au 1-1-2019 notifiée par l'INSEE des PDL : 2 316 (total) (2325 au 1-1-2018).**

. **Nb de demandeurs d'emploi au 15 Décembre 2018 :** 131 en tout, dont 65 H et 66 F.

. **Nb de demandeurs d'emploi au 15 Janvier 2019 :** 129, dont 60 H et 69 F.

. **Le prochain Conseil Municipal** se déroulera le mardi 19 Février 2019, à 20 h en Mairie.

Commissions :

. **des Finances**, le mercredi 30 Janvier 2019, à 19 h 30 en Mairie, notamment pour les subventions 2019 aux associations.